

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

- 1.1. Les grands équilibres du budget primitif
- 1.2. Répartition du budget par nature
- 1.3. Répartition du budget par fonction

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3.1. Les dépenses d'investissement
- 3.2. Le financement de l'investissement

4. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

5. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

6. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

7. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Rapport d'Orientation budgétaire présenté à l'ensemble des élus du Conseil Municipal le mois dernier a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2021 de la Ville de Vincennes.

Ce budget primitif pour l'année 2021 présente donc, avec précision, les grands équilibres du budget, les évolutions prévues par rapport au budget précédent et s'articule autour de plusieurs grandes orientations politiques :

- un investissement dynamique pour les projets d'amélioration du cadre de vie, de développement environnemental, économique et touristique tout en maintenant l'investissement récurrent relatif aux bâtiments, à la voirie, aux équipements et à la qualité des services de proximité que nous souhaitons proposer aux Vincennes et Vincennesois
- la bonne gestion de la dette municipale, qui permet de conserver une capacité d'investissement dynamique
- le maintien de la capacité d'autofinancement communal par la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

Ce budget primitif s'inscrit dans la continuité des efforts engagés depuis de nombreuses années et s'appuie sur une gestion saine et contrôlée de nos dépenses.

En effet, en plein cœur de cette crise sanitaire, les collectivités doivent plus encore faire des choix raisonnables et responsables. Nos villes ont, en plus de l'attention particulière qu'elles porteront aux populations les plus fragiles, également un rôle majeur à jouer dans la relance économique de notre pays à travers les projets qu'elles initieront.

Enfin, ce budget primitif s'attache à la réalisation de l'ambition forte que nous avons portée pour Vincennes et en laquelle les Vincennesois et Vincennesoises ont eu confiance et pour laquelle ils nous ont renouvelé leur soutien.

A travers ce budget 2021, et parce que nous sommes certains que nous allons enfin sortir de cette crise sanitaire, nous nous attacherons à préserver la singularité de notre Ville tout en travaillant à l'adapter aux enjeux de demain. Nous ferons de Vincennes une ville encore plus dynamique et attractive, qui soutient l'essor de ses commerces et de ses entreprises. Nous veillerons à la vitalité de nos associations locales et au foisonnement des activités culturelles dans tous les quartiers.

En 2021, forts de l'épreuve traversée ensemble nous voulons faire de Vincennes une ville accueillante, inclusive et attentive aux autres où chacun ait sa place et puisse s'épanouir ; une ville sûre où il fait bon vivre, dans un cadre de vie serein adapté aux nouveaux usages ; une ville soucieuse de l'environnement et préparée aux changements climatiques, qui favorise la transition écologique et le bien-être de ses habitants.

1.1 Grands équilibres du budget primitif

Le budget principal 2021 de la ville de Vincennes s'élève **en mouvements réels** à **112,9M€**:

budget primitif (mouvements réels-en M€)		BP 2020 *	BP 2021	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	89.5	86.5	-3.0	-3.3%
	Dépenses	82.0	77.8	-4.2	-5.1%
Investissement	Recettes	22.6	26.4	3.8	16.8%
	Dépenses	30.2	35.1	4.9	16.1%
Total		112.2	112.9	0.7	0.6%

* BP 2020 hors effet des résultats N-1

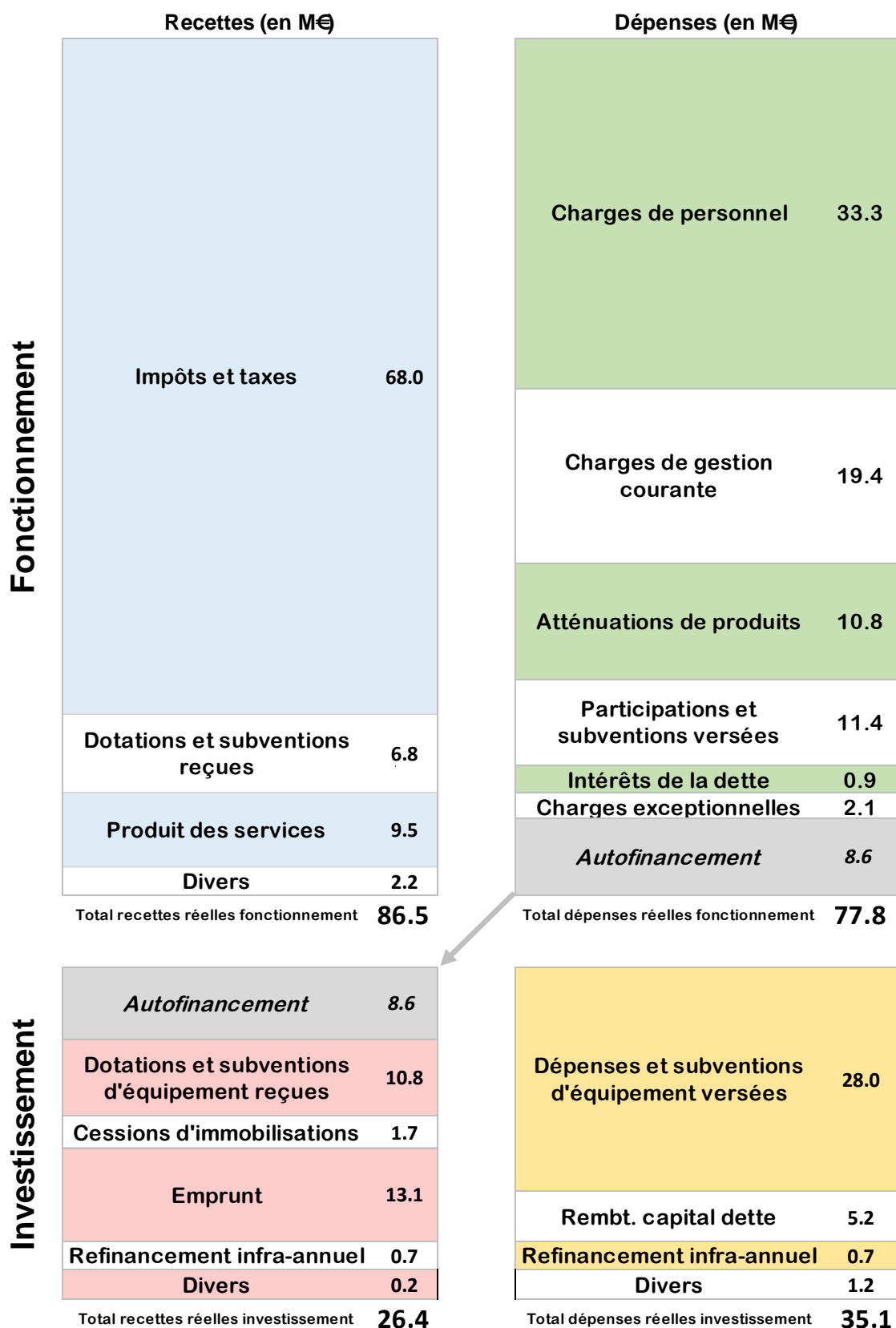
Les grands équilibres budgétaires se présentent de la façon suivante :

GRANDS EQUILIBRES		BP 2020 *	BP 2021	Ecart	%
A	Recettes courantes de fonctionnement	89.1	85.9	-3.1	-3.5%
B	Dépenses courantes de fonctionnement	78.3	74.9	-3.5	-4.4%
C=A-B	Epargne de Gestion	10.7	11.1	0.3	3.1%
D	Produits financiers et exceptionnels	0.4	0.5	0.2	43.8%
E	Charges financières et exceptionnelles	3.6	3.0	-0.7	-18.5%
F=C+D-E	Epargne Brute (autofinancement)	7.5	8.6	1.2	15.7%
G	Amortissement de la dette	6.6	6.6	0.0	0.0%
H=F-G	Epargne nette	0.9	2.1	1.2	130.8%
I	Cessions d'immobilisation	5.8	1.7	-4.1	-70.7%
J=H+I	Financement disponible pour l'investissement	6.7	3.8	-2.9	-43.7%
K	Recettes réelles d'investissement <i>hors emprunt et cessions</i>	22.6	26.4	3.8	16.8%
L	Dépenses réelles d'investissement <i>hors amort.dette</i>	30.2	35.1	4.9	16.1%
M=L-K-J	Produit de l'emprunt	5.9	12.0	6.1	103.4%

* BP 2020 hors effet des résultats N-1

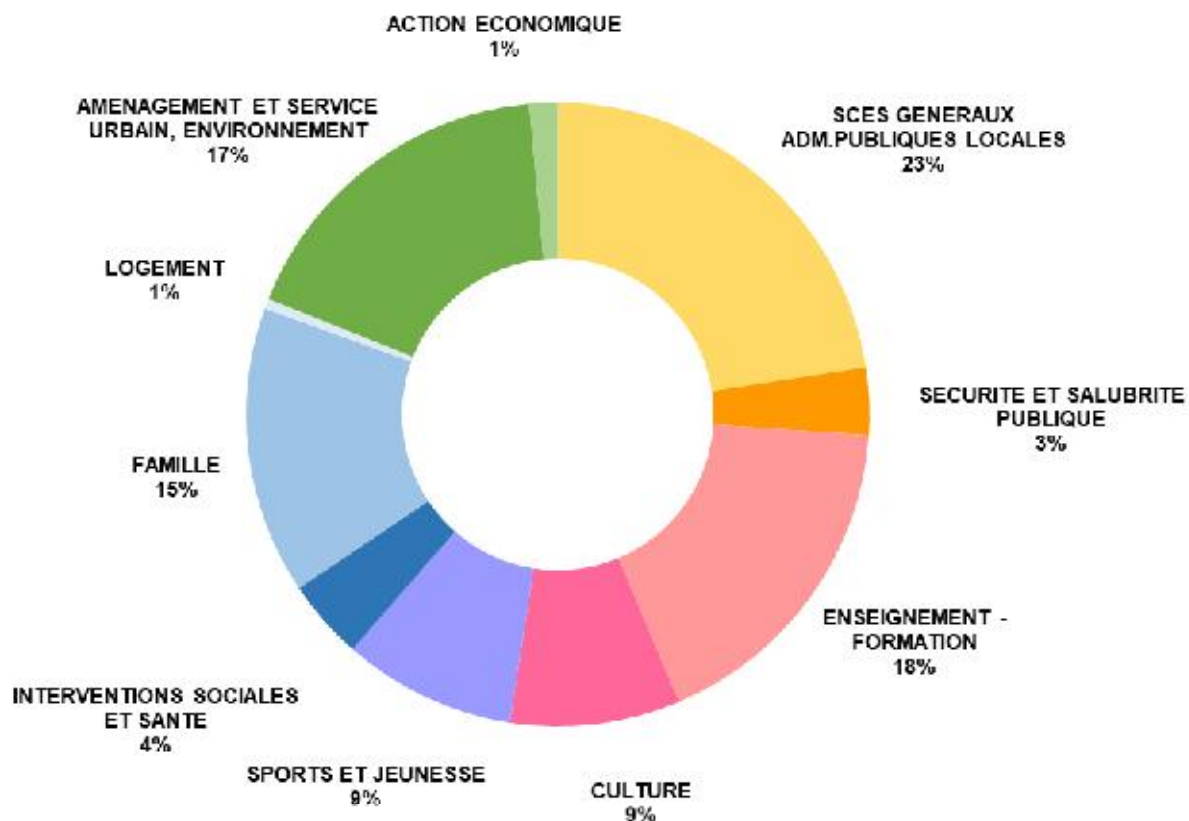
1.2 Répartition du budget par nature

Total BP (mouvements réels en M€) : **112.9**

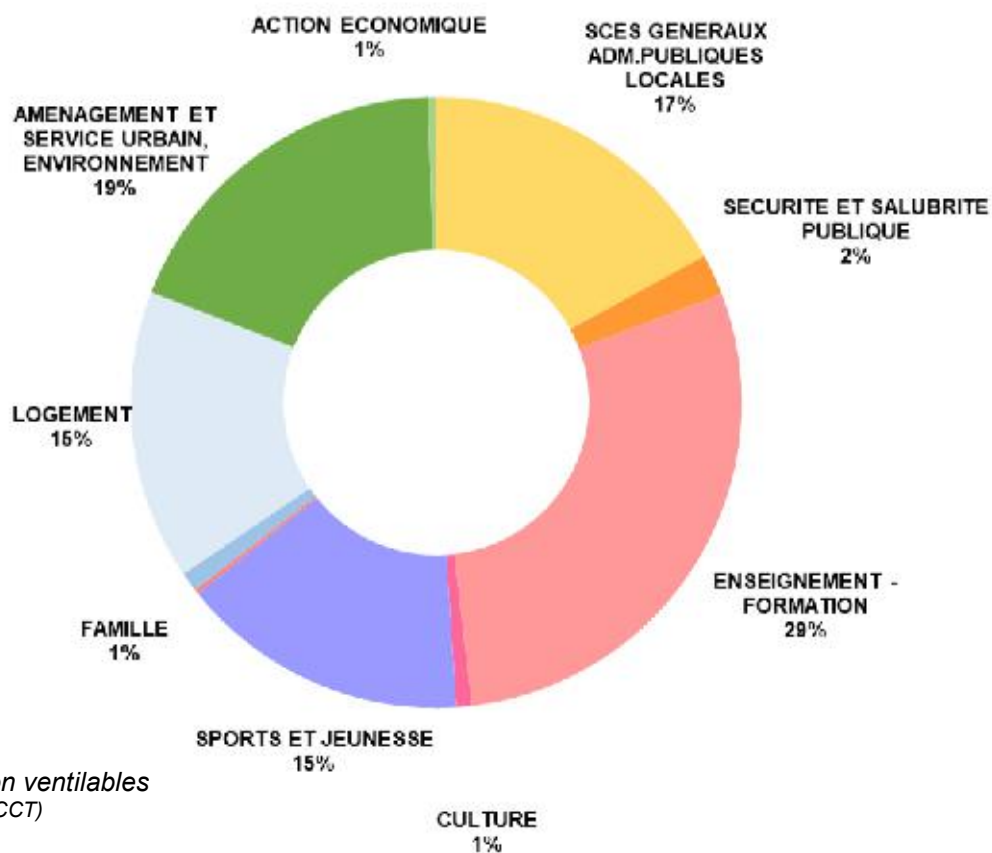


1.3 Répartition du budget par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



*Hors opérations non ventilables
(Dettes, FNGIR, FPIC, FCCT)*

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

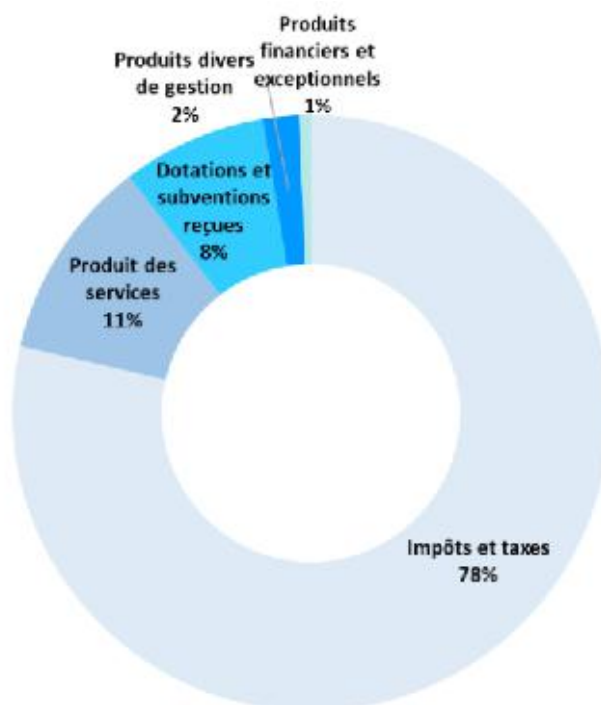
2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de **86,5 M€**, les recettes réelles de fonctionnement diminuent par rapport au budget primitif précédent (-3,3%). Hors effet du transfert de la TEOM au Territoire, les recettes augmentent cependant de 0,9%.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2020 *	BP 2021	Ecart	%
Impôts et taxes	70 939 107	67 998 272	-2 940 835	-4.1%
Produit des services	7 855 564	9 469 741	1 614 177	20.5%
Dotations et subventions reçues	8 781 241	6 769 353	-2 011 888	-22.9%
Produits divers de gestion	1 505 011	1 696 987	191 976	12.8%
Produits financiers et exceptionnels	380 354	546 890	166 536	43.8%
Total	89 461 277	86 481 243	-2 980 034	-3.3%
<i>Total hors effet suppression de la de TEOM</i>	<i>85 721 277</i>	<i>86 481 243</i>	<i>759 966</i>	<i>0.9%</i>

* BP 2020 hors effet des résultats N-1

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les impôts et taxes

Première ressource de la Ville à hauteur de 78% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de **68 M€** diminue par rapport au budget primitif 2020 (-4,1%). En neutralisant l'effet du transfert de la TEOM au Territoire, le poste progresse de 1,1%.

L'année 2021 marque une étape importante de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la perception par la commune de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et sa compensation par le transfert de la part départementale du foncier bâti. Les éventuels écarts de compensation seront neutralisés par le biais d'un coefficient correcteur dont le calcul n'a pas été communiqué par les services de l'Etat au moment de la rédaction de cette note.

En 2021, le nouveau panier de ressources fiscales de la Ville se compose :

- du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Son taux reste figé jusqu'en 2022, soit 22,52%;
- du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), au taux cumulé département et commune, soit 34,18%, afin de compenser la perte du produit de TH sur les résidences principales;
- du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- d'une compensation générée par le coefficient correcteur destiné à égaliser les produits avant et après réforme de la TH. La Ville ferait partie des communes sous-compensées avec une coefficient correcteur supérieur à 1.

En l'absence de notification des bases prévisionnelles par l'administration fiscale au moment de la rédaction de la note, les bases d'imposition des contributions directes ont été estimées au regard de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à +0,2%. Ce taux est désormais indexé sur l'inflation sur un an constaté en novembre.

Pour 2021, en dépit des incertitudes financières qui pèsent sur la construction de ce budget, il sera proposé au Conseil municipal de maintenir les taux de référence 2021.

%	Taux de référence 2021	Taux 2021
Foncier Bâti	34.18	34.18
Foncier Non Bâti	71.24	71.24

Ainsi, le montant prévisionnel des contributions directes pour l'exercice 2021 est évalué à **48,4 M€** contre 47,5 M€ de recettes fiscales définitives 2020 (rôles généraux), soit une hausse de 1,8%. Néanmoins à périmètre identique (sans l'intégration des compensations de TH dans le produit fiscal résultant de la réforme de la TH), la hausse réelle est de seulement +0,3%.

Les autres ressources fiscales attendues en 2021 se décomposent comme suit :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le montant

provisoire est fixé à 13 M€ et maintenu à son niveau de 2019.

- Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : son estimation à 5,3 M€ contre 4,9 M€ en 2020 intègre la bonne santé du marché de l'immobilier malgré la crise sanitaire. Cette situation s'explique par l'attractivité du territoire avec un cadre de vie agréable et un haut niveau de service public.
- Les droits de voirie : le produit prévisionnel de 550 K€ connaît une baisse de 23,8% par rapport au budget primitif 2019. Cette variation s'explique pour la deuxième année consécutive par des exonérations des droits de voirie dus par les commerces dans le cadre des mesures de soutien au tissu économique local.
- La taxe de séjour : la recette est estimée à 95 K€, en forte diminution de 56,8% au budget primitif 2019 en raison de l'application de nouvelles règles comptables. A compter de 2021, seule la part communale de la taxe est budgétée. Les parts relatives au département et à la Société du Grand Paris ne sont plus constatées dans le budget que ce soit en dépenses (compte 7398) ou en recettes (compte 7362).
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : avec un produit évalué à 780 K€ au même titre que 2020, L'évolution de la crise sanitaire et des mesures de confinement ou de restriction d'activité pèse sur le niveau de consommation d'électricité, assiette de la taxe. La loi de finances 2021 prévoit une simplification de la gestion de cette taxe pilotée uniquement par la DGFIP et une harmonisation des tarifs au niveau national. Cette réforme sera mise en œuvre progressivement entre 2021 et 2023.

A périmètre constant (hors TEOM et allocations compensatrices de TH), les recettes fiscales devraient s'avérer globalement stables entre 2020 et 2021, soit 0,1%.

2.1.2 Les produits de services et du domaine

D'un montant de **9,5 M€** et constituant le second poste de recettes, les produits de service et du domaine recouvrent les prestations de services fournies par la Ville. Progressant de 20,5%, son estimation correspond aux recettes perçues avant la crise sanitaire. Toutefois cette prévision reste liée à l'aléa du contexte sanitaire et économique. Le maintien de restrictions ou la prolongation d'exonération sur certaines activités générerait un recul plus ou moins important des recettes.

Parmi, les principales variations des produits de services figurent :

- Les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement (+855 K€): sont estimées à 3,9 M€
- Les recettes de services aux familles et à l'enfance (+652 K€) : estimées à 2,9 M€, connaissent une hausse de 28,6 % liée à la fermeture de structures en 2020
- Les ressources tarifaires liées aux services à caractère culturel (+154 K€) : évaluées

à 503 K€ ; elles connaissent une hausse de 44,1% en raison des inscriptions au conservatoire, partiellement exonérées en 2020.

- La redevance spéciale des déchets industriels et commerciaux (-160 K€) est supprimée en raison du transfert de la compétence à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois.

2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **6,8 M€**, les recettes des dotations et subventions reçues diminuent de 22,9% en 2021.

En l'absence de notification de la dotation forfaitaire, son montant est estimé à 4,4 M€. Comparée au montant notifié de 2020 de 4,5 M€, la dotation se réduit chaque année, soit -3,1% en 2021 principalement en raison de l'écêtement qui sert à financer la péréquation.

Les dotations de compensations fiscales devraient diminuer fortement de l'ordre de 96% du fait de l'intégration de la compensation de taxe d'habitation dans le produit fiscal.

Le FCTVA à percevoir résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie devrait se maintenir à hauteur de 110 K€. Son produit est calculé par rapport au montant des dépenses éligibles réalisées en 2020.

Autre composante essentielle de ce poste, les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques des partenaires institutionnels (Etat, régions, département et organismes divers) sont estimées à 2,2 M€, en chute de 35% par rapport au budget primitif 2020. Cette variation s'explique par l'encaissement en 2020 de subventions exceptionnelles de la CAF au titre de la Prestation de Service Unique qui ont compensé partiellement la perte de recettes liées à la petite enfance.

2.1.4 Les produits divers de gestion

Ce poste, évalué à **1,7 M€** augmente de 12,8% principalement sous l'effet de la hausse significative des recettes des redevances versées par les délégataires de services publics pour tenir compte des effets du confinement sur leurs activités (+177 K€).

2.1.5 Les produits financiers et exceptionnels

Ce poste, estimé à **547 K€** progresse de 43,8% essentiellement sous l'effet de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs relatifs à des frais d'expertise facturés en 2016, 2018 et 2019 à transférer sur le budget annexe du centre aquatique le Dôme (+206 K€).

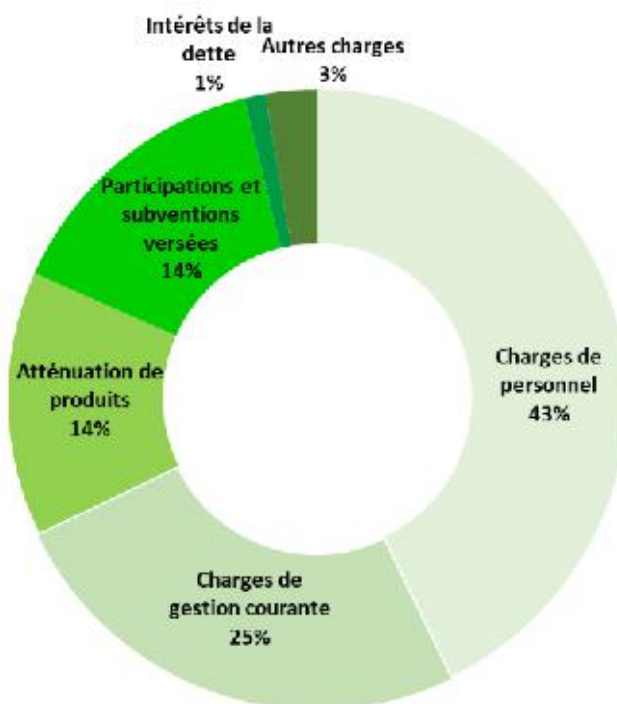
2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **77,8 M€** en 2021 et sont en nette diminution par rapport au BP précédent (-5,1 %).

Si l'on neutralise l'effet de la suppression du reversement de TEOM, la baisse se limite cependant à -0,3%.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2020 *	BP 2021	Ecart	%
Charges de personnel	33 517 584	33 316 325	-201 259	-0.6%
Charges de gestion courante	18 951 803	19 433 173	481 370	2.5%
Atténuation de produits	14 786 233	10 752 333	-4 033 900	-27.3%
Participations et subventions versées	11 083 272	11 360 182	276 910	2.5%
Charges financières	1 781 350	860 100	-921 250	-51.7%
Autres charges	1 866 364	2 113 180	246 816	13.2%
Total	81 986 606	77 835 293	-4 151 313	-5.1%
<i>Total hors effet suppression du reversement de TEOM</i>	<i>78 076 606</i>	<i>77 835 293</i>	<i>-241 313</i>	<i>-0.3%</i>

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



2.2.1 Les charges de personnel

Pour l'exercice 2021, les dépenses de personnel s'établissent à 33,3 M€ et tiennent compte des éléments suivants :

- La hausse de la cotisation patronale transport (+0.2%) +36 K€
- Les heures supplémentaires liées à l'organisation des élections départementales et régionales + 35K€
- La baisse de la cotisation du Centre Interdépartemental de Gestion (-12 K€)
- La valorisation de la prime de précarité (+72 K€).

Le Glissement Vieillesse Technicité reste maîtrisé à 101 K€ (contre 97 K€ en 2020).

Avec une gestion des effectifs maîtrisée, la prévision des dépenses de personnel baisse de 0.6% par rapport à 2020.

2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **19,4 M€**, ce poste augmente de 2,5% par rapport à 2020. Ces charges correspondent aux achats, aux services extérieurs et aux frais de fonctionnement quotidiens de la collectivité, dont les principales évolutions portent sur :

- La gestion déléguée du stationnement payant, pour lequel un avenant a été conclu générant une rémunération supplémentaire (+435 K€)
- L'entretien des squares faisant dorénavant l'objet d'un marché (+157 K€)
- Les frais de nettoyage des locaux, pour lesquels une double permanence dans les écoles a été instaurée, ainsi que diverses désinfections ponctuelles dans les crèches et les écoles (+84 K€) afin de respecter le protocole imposé par l'Education Nationale
- La location mobilières (+66 K€), notamment de véhicules (+24 K€) et de matériels de sécurité pour le festival America (+12 K€)
- L'achat de produits d'entretien (-577 K€) notamment suite à l'achat massif en 2020 de masques, gels et autres produits liés à la crise sanitaire
- Les frais d'actes et de contentieux pour lesquels une provision avait été inscrite en 2020 (-195 K€)
- L'entretien de la voirie (-87 K€)
- Les frais de gardiennage (-81 K€) suite à la baisse des horaires de gardiennage de l'Hôtel de Ville ainsi que la suppression de divers événements culturels et sportifs

2.2.3 Les atténuations de produits

Estimé à **10,8 M€**, le poste connaît une baisse de 27,3%. Le transfert à Paris-Est-Marne-et-Bois de la TEOM en 2021 implique la perte de cette recette au budget de la Ville

ainsi qu'en dépense s'agissant de son reversement (-3,9 M€).

Il est constitué comme suit :

- La contribution communale au Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR), d'un montant figé à 8,3 M€
- Le prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), évalué à hauteur de 1,3 M€
- Le reversement de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et la Région, suite à la dépenalisation du stationnement de surface, estimé pour 2021 à 1,2 M€.

2.2.4 Les participations et subventions versées

Ce poste est évalué à 11,4 M€, il connaît une augmentation de 2,5%, permet le maintien des subventions attribuées aux associations en soutien de leurs actions, et tient compte des évolutions suivantes :

- Une deuxième enveloppe exceptionnelle de 300 K€, inscrite pour soutenir les commerces et entreprises face à la crise économique, après l'inscription en 2020 d'un premier fonds de soutien de 500K€.
- L'augmentation du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT ; +651 K€) pour tenir compte du développement des compétences ainsi que la hausse du FPIC versé par le Territoire Paris-Est-Marne-et-Bois
- L'augmentation de la subvention au CCAS de 50 K€ pour permettre une meilleure prise en charge des actions sociales
- Le rétablissement de la subvention à la Caisse des Ecoles à hauteur de 2019, suite à la hausse exceptionnelle en 2020 résultant de la crise sanitaire (-182 K€)

2.2.5 Les charges financières

Les frais financiers sont estimés à hauteur de **860 K€** contre 1,8 M€ au BP 2020. Cette baisse essentiellement par la reprise par la Ville en 2020 d'une part des frais financiers réglés par le SIVU pour financer la parcelle de terrain dédiée à la construction d'un gymnase et des logements (-770 K€) sur l'ancien site de la Cité industrielle.

2.2.6 Les autres charges

L'enveloppe est portée à **2,1 M€** (+13,2%). Son évolution s'explique essentiellement par l'évolution des participations du budget principal aux budgets annexes (+293 K€) pour tenir compte des effets de la crise sanitaire sur leur équilibre en 2020 et 2021 :

- Participation au budget du centre aquatique le Dôme (+413 K€)
- Participation au budget annexe des marchés d'approvisionnement (-72 K€)
- Participation au budget annexe des spectacles vivants (-52 K€).

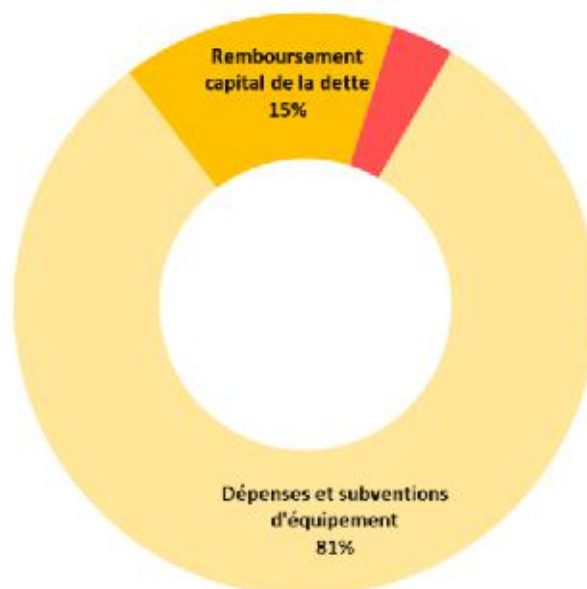
3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	BP 2020 *	BP 2021	Ecart	%
Dépenses et subventions d'équipement	24 036 771	27 986 585	3 949 814	16.4%
Remboursement du capital de la dette	5 166 000	5 246 000	80 000	1.5%
Opérations de refinancement infra-annuel	984 000	656 000	-328 000	-33.3%
Participations et créances - divers	25 500	1 177 314	1 151 814	ns
Total	30 212 271	35 065 899	4 853 628	16.1%

* BP 2020 hors effet des reports et des résultats N-1

*Répartition des Dépenses réelles d'investissement
(hors refinancement infra-annuel)*



La Ville consacre 28 M€ en 2021 aux dépenses et subventions d'équipement.

Les principales opérations prévues au budget 2021 sont les suivantes :

3.1.1 L'aménagement urbain

- **Aménagements urbains** : la réalisation d'espaces apaisés est programmée rue Estienne d'Orves et alentours (1,1 M€), le démarrage des travaux de la rue des Laitières (130 K€), la poursuite de la rénovation de la piste cyclable Avenue Aubert (220 K€)
- **Modernisation de l'éclairage public** : 494 K€ sont prévus pour la poursuite du programme de remplacement de points lumineux ainsi que de la mise en conformité des armoires électriques.
- **Vidéoprotection** : 270 K€ sont prévus pour l'installation de nouvelles caméras.

3.1.2 Les équipements publics

- **Lycée intercommunal** : préalable à la construction par la Région du futur lycée, la dépollution du terrain de la cité industrielle est programmée en 2021 pour 6 M€
- **Gymnase jouxtant le futur lycée intercommunal** : 1,6 M€ sont prévus pour le lancement des travaux de construction de l'équipement.
- **Hôtel de Ville** : la rénovation des façades et des châssis extérieurs est prévue en 2021 pour un montant de 1,3 M€.
- **Centre Habère Poche** : la réfection du centre se poursuit, 764 K€ seront inscrits à cet effet.
- **Parc municipal des Sports** : le lancement des études relatives à la réhabilitation des tribunes de rugby est programmé pour un montant de 400 K€ en 2021
- **Centre culturel et sportif Georges Pompidou** : la réhabilitation de cet équipement est lancée en 2021 avec une inscription de 370 K€ pour les études.
- **Eglise Notre Dame**: la rénovation intérieure du bâtiment se termine avec une inscription de 280 K€.
- **Plan handicap** : le programme engagé pour la mise en accessibilité des espaces urbains et des bâtiments publics continue pour un montant de 520 K€.
- **Réseau Très Haut Débit (THD)**: le déploiement d'un réseau téléphonique et informatique THD pour les bâtiments publics est également prévu pour un montant de 250 K€.

- **Plan de rénovation des chaudières** : 242 K€ sont prévus pour la poursuite de ce plan programmé à la maternelle Vernaudon et l'Hôtel de Ville.
- **Elémentaires Est** : le ravalement des façades se poursuit en 2021 pour 225 K€
- **Mise en conformité SSI** : un programme de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie est lancé en 2021 pour 115 K€, à l'espace Daniel Sorano, Cœur de Ville et l'élémentaire Est.
- Divers travaux sont également prévus dans les écoles maternelles et élémentaires (805 K€), divers travaux également dans les crèches municipales (242 K€), dans les bâtiments administratifs (957 K€) et les équipements sportifs (269 K€), ainsi qu'à l'espace Daniel Sorano (106 K€).

3.1.3 Les autres opérations

Les **subventions d'équipement versées** portent sur les opérations suivantes :

- Les surcharges foncières versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux (3,3 M€).
- La part investissement de la participation au budget annexe du Dôme (915 K€).
- La contribution en investissement versée au concessionnaire du parking de cœur de ville (335 K€)
- La part investissement du contingent incendie (320 K€).
- Les aides au ravalement (155 K€).

Les **opérations foncières** :

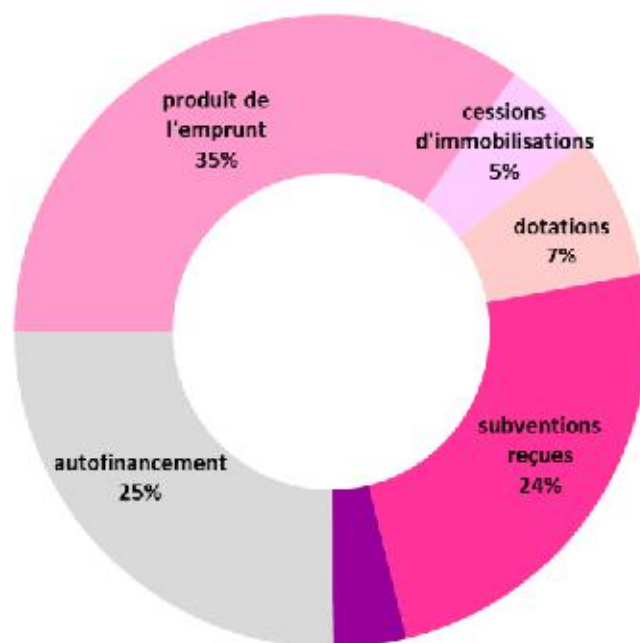
Une provision de 1 M€ est inscrite pour faire face à d'éventuelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux.

3.2 Le financement des dépenses d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020 *	BP 2021	Ecart	%
Produit de l'emprunt	5 900 000	13 121 814	7 221 814	122.4%
Cessions d'immobilisations	5 804 500	1 703 501	-4 100 999	-70.7%
Subventions reçues	6 613 250	8 283 634	1 670 384	25.3%
Dotations	3 150 000	2 500 000	-650 000	-20.6%
Opérations de refinancement infra-annuel	984 000	656 000	-328 000	-33.3%
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	168 412	155 000	-13 412	-8.0%
Sous-total (réel)	22 620 162	26 419 949	3 799 787	16.8%
Epargne brute (autofinancement)	7 474 671	8 645 950	1 171 279	15.7%
Total (réel + autof)	30 094 833	35 065 899	4 971 066	16.5%

* BP 2020 hors effet des reports et des résultats N-1

*Répartition des recettes d'investissement
(hors refinancement infra-annuel)*



3.2.1 Un financement par emprunt estimé à 12 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2021 est fixé à 12 M€ et couvre 35% du besoin de financement. L'emprunt contracté en fin 2021 dépendra des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes et pourra faire l'objet d'une mobilisation en 2022.

Le stock de la dette consolidée au 31 décembre 2020 atteint 62,3 M€ contre 57,8 M€ l'année précédente, en raison notamment de l'intégration de 38% de la dette du SIVU (9,6 M€ de dette initiale).

Une inscription (en dépense et recette) de 1,1 M€ est inscrit en complément de celle réalisée en 2020 pour atteindre les 9,6 M€ de dette initiale transférée.

L'encours prévisionnel fin 2021 (tous budget confondus) devrait atteindre 58,5 M€, suite au remboursement annuel de la dette existante (5,8 M€), à l'encaissement en 2021 du prêt contracté en 2020 (2M€).

3.2.2 Les cessions d'immobilisations

Les produits de cessions inscrit à hauteur de **1,7 M€** sont en baisse de 70,7%. L'évolution de ce chapitre dépend étroitement du calendrier des opérations :

- Cession immobilière au 6 rue Mirabeau (167 K€).
- Cession immobilière au 3 rue des Sabotiers (200 K€).
- Cession immobilière au 25 rue des Laitières (110 K€).
- Inscription d'une provision en dépenses et recettes des opérations immobilières destinées aux bailleurs sociaux (1 M€).
- Cession de baux commerciaux (217 K€).

3.2.3 Les subventions d'équipement reçues

Les recettes escomptées atteignent **8,3 M€** en forte progression de 25,3%. Parmi les subventions les plus importantes figurent celles versées par les organismes suivants :

- **OPH** (excédent de liquidation) : financement de surcharges foncières municipales (3,3 M€).
- **Région** : dépollution du terrain de la cité (3,1 M€), rénovation de l'Eglise Notre Dame (40 K€), vidéoprotection (49 K€), brumisation des squares et jardins (40 K€), rénovation des pistes cyclables Avenue Aubert (20 K€).
- **Métropole du Grand Paris & Paris Est Marne et Bois** : rénovation de l'Hôtel de

Ville (224 K€), remplacement de chaudières sur divers sites (208 K€), végétalisation du cimetière (60 K€)

- Etat : remplacement de chaudières sur divers sites (335 K€), remplacement du réseau thermique du groupe scolaire Est (175 K€), rénovation de l'Hôtel de Ville (92 K€), vidéoprotection (89 K€), zone apaisée rues Joseph Gaillard et Marseillaise (61 K€), rue Mirabeau (53 K€)
- CAF : mise aux normes handicap dans les crèches (80 K€) et les centres de loisirs (30 K€)

3.2.4 Les dotations et fonds globalisés

Ce poste s'élève à **2,5 M€** en baisse de 20,6% et comprend :

- Le FCTVA à hauteur de 2,3 M€ calculé au regard des dépenses d'investissement 2020 éligibles
- La Taxe d'Aménagement évaluée à 200 K€.

3.2.5 Les recettes diverses d'investissement

Le poste correspond principalement aux travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette).

3.2.6 Un autofinancement prévisionnel de 8,6 M€

L'autofinancement augmente de 14% (+1,2 M€) suite à la légère diminution des dépenses de fonctionnement et à l'augmentation des recettes de fonctionnement (hors effet de la suppression de la TEOM).

4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe 2021 de la restauration municipale s'équilibre à hauteur de 193 K€, en baisse globalement de 3,2% et correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (192 K€), et frais divers (1 K€),
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des repas (50 K€), et contribution du budget principal (143 K€).

5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe 2021 des spectacles vivants s'équilibre à hauteur de 114 K€. Il baisse de 40,3% (hors effet des résultats 2019) en raison de l'annulation d'une partie de la programmation et correspond essentiellement aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles (55 K€) et de prestations externes de régie technique (13 K€), location de matériel technique (14 K€), et des taxes diverses (20 K€), remboursement des billets suite au confinement (9 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des billets (40 K€), contribution du budget principal (68 K€) et celle du Département (6 K€).

6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe 2021 des marchés d'approvisionnement s'équilibre à hauteur de 300 K€ et baisse de 1% par rapport au BP 2020 (hors effet des résultats 2019). Il correspond principalement aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (123 K€), frais de personnel (99 K€), fluides (13 K€), fournitures liées à l'animation (30 K€), frais de maintenance (14 K€)
- En dépenses d'investissement : installations électriques (29 K€), achat de matériel : barres, crochets (15 K€).
- En recettes de fonctionnement : redevances (300 K€)

7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

Le budget annexe 2021 du centre aquatique le Dôme s'équilibre à hauteur de 2,65 M€ et se compose principalement des postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du BEA (maintenance, frais d'assurance et de gestion (272 K€), honoraires (183 K€), intérêts de la dette (569 K€), contribution versée au fermier (630 K€), comprenant notamment une provision pour compensation partielle des pertes liées à la crise sanitaire (300 K€).
- En recettes de fonctionnement : part fonctionnement de la contribution du budget principal (1,7 M€), redevance d'occupation du domaine public versée par le fermier (42 K€).
- En dépenses d'investissement : part investissement du loyer du BEA : remboursement du capital de la dette (540 K€) et Gros Entretien et Réparations (GER 310 K€)
- En recettes d'investissement : part investissement de la contribution du budget principal (915 K€).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique le Dôme tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, il est également demandé d'approuver le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.